

OMPI



B/CR/I/1.Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 16 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (UNION DE BERNE)**

CONFÉRENCE DE REPRÉSENTANTS

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

proposé par le Directeur des BIRPI

1. Election d'un Président provisoire
Voir document AB/I/1.Rev., paragraphe 49.
2. Décision concernant l'établissement d'une Conférence de représentants de l'Union de Berne
Voir document AB/I/1.Rev., Annexe B.
3. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
4. Adoption du règlement intérieur
Voir le projet de résolution, paragraphe 8
(document AB/I/1.Rev., Annexe B), et document AB/I/2.
5. Election du Bureau
Selon le projet de règlement intérieur de la Conférence de représentants (document AB/I/2), il s'agit de l'élection d'un Président et de deux Vice-présidents.

6. Election des membres associés du Comité exécutif de l'Union de Berne

Voir le projet de règlement intérieur de la Conférence de représentants et du Comité exécutif de l'Union de Berne (document AB/I/2).

7. Etablissement d'un rapport sur les dépenses prévisibles du Bureau international pour la période triennale 1971-1973 en ce qui concerne l'Union de Berne

Voir projet de résolution, paragraphe 5 (document AB/I/1.Rev., Annexe B), et document AB/I/7.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI, les Assemblées des Unions de Paris, de Berne et de Nice, et les Conférences de représentants des Unions de Paris et de Nice.

8. Modification du montant maximum annuel des dépenses du Bureau international en ce qui concerne l'Union de Berne et dans la mesure où de telles dépenses doivent être supportées par les pays membres de la Conférence de représentants réunie en qualité de Conférence de plénipotentiaires

Voir Convention de Berne (Bruxelles), article 23.1); le projet de résolution, paragraphe 6 (document AB/I/1.Rev., Annexe B); et document AB/I/9.

9. Examen des observations concernant la préparation d'une conférence de revision de l'Union de Berne

Voir Convention de Berne (Stockholm), article 22.2)a)ii); le projet de résolution, paragraphe 5 (document AB/I/1.Rev., Annexe B); et documents AB/I/15 et 19.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée de l'Union de Berne.

10. Admission des observateurs

Voir le projet de règlement intérieur de la Conférence de représentants (document AB/I/2) et document AB/I/14.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec les dix autres organes.

11. Adoption du rapport de la session.